



FFvolley

COMMISSION CENTRALE DES ORGANISATIONS

(réunion téléphonique)

PROCES-VERBAL N°2 DU 04 DECEMBRE 2017

SAISON 2017/2018

Présents :

Rodolphe ADAM, Président

Tahuy CHHAN, Michel HUNAULT, Lionel NOLIBOS, Mickaël PARCHEMIN

La CCO prend acte de la décision des clubs du REC Volley et du CSM Clamart Volley-Ball de retirer leurs candidatures à l'organisation d'une phase finale de Coupe de France Jeunes.

Les clubs motivent leur décision par le fait que l'équipe du club organisateur qualifiée d'office pour la phase finale ne sera pas prise en charge par la FFVB. La CCO regrette qu'une mauvaise interprétation de la règle de prise en charge ait pu être faite par certains clubs et pour éviter tout problème à l'avenir, le cahier des charges sera modifié pour éclaircir ce point.

Le projet de qualification « automatique » de l'équipe du club organisateur a été validé par l'Assemblée Générale de la FFVB avec un double objectif.

D'une part, inciter plus de clubs à candidater à l'organisation d'une finale, et, d'autre part, ne pas pénaliser, par cette qualification, l'ensemble des autres clubs tant d'un point de vue sportif que financier. Pour aller dans ce sens, le nombre de finalistes, qui était jusque-là de 80 équipes toutes catégories confondues, a été porté à 88 équipes incluant les 8 clubs participants. Et pour respecter l'enveloppe financière, il a été décidé de ne pas prendre en charge les équipes qualifiées d'office.

Si l'hébergement et la restauration de l'équipe du club organisateur restent donc à la charge de l'organisateur, il faut rapprocher cette charge des économies réalisées. Ainsi, le club organisateur ne supporte aucuns frais de déplacement à partir du 5^{ème} Tour, mais également sur la phase finale, contrairement aux autres clubs.

A titre d'exemple, à l'occasion des finales 2017 organisées par le club de Rennes, un club du Sud a dépensé plus 5 000 € de frais de déplacement pour disputer le 7^{ème} Tour et la phase finale.

Notons également que le club organisateur n'a plus à prendre en charge les déplacements des équipes durant la compétition, l'économie est encore-là non négligeable.

En tout cas, même si les économies cumulées ne seront pas égales pour tous, elles permettront tout de même de couvrir les frais d'hébergement et de restauration de l'équipe du club organisateur.

Enfin, le Bureau Exécutif vient de valider une proposition de la CCO de revaloriser la prise en charge des équipes à hauteur de 47 €/jour/personne, soit une revalorisation de 2.8 %.

Pour information, et afin que chacun ait connaissance de l'investissement de la FFVB sur les finales des Coupes de France Jeunes, le budget global des charges supportées par notre Fédération dans le cadre de ces organisations est de 240 000 €.

Après étude de l'ensemble des dossiers reçus, vous trouverez ci-dessous les organisateurs des phases finales jeunes 2018 proposés par la CCO au Bureau Exécutif, à savoir :

Catégories	Organisateurs	Date
M13F	TOUQUET AC VOLLEY-BALL AND BEACH	Du 10 au 12 mai 2018
M13M	TOURS VOLLEY-BALL	Du 10 au 12 mai 2018
M15F	ASNIERES VOLLEY 92	Du 19 au 21 mai 2018
M15M	ASPTT LAVAL	Du 19 au 21 mai 2018
M17F	SAINT AVERTIN SPORTS	Du 10 au 12 mai 2018
M17M	ASS SP ILLACAISE	Du 10 au 12 mai 2018
M20F	PAYS D'AIX VENELLES VB	Du 10 au 12 mai 2018
M20M	US ST EGREVOISE	Du 10 au 12 mai 2018

La CCO a pris note de l'information des clubs ne souhaitant pas participer à leur phase finale pour lequel ils ont postulé.

Messieurs CHHAN et HUNault n'ont pas pris part à la délibération et à la décision pour la catégorie M15F.

Le Président de la CCO
Rodolphe ADAM